

## Droits en vigueur avant les droits proposés dans la présente motion

Numéro tarifaire	Description	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence général
		En fr.	En fr.	3 c.	En fr.	En fr.	3 c.	En fr.
65800-1 (suite)	matographiques ou de rubans vidéo, dans le seul but d'en obtenir des reproductions, si l'original des films ou des rubans vidéo est exporté dans les six mois de la date d'importation, conformément aux règlements que le Ministre peut prescrire .....	En fr.	En fr.	3 c.	En fr.	En fr.	3 c.	En fr.
65804-1	annonces publicitaires sur films ou rubans vidéo destinées à la télévision importées uniquement à titre de référence conformément aux conditions que le Ministre peut prescrire par règlement.....	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.
65805-1	annonces publicitaires sur films ou rubans vidéo destinées à la télévision, n.d. ....	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.
65820-1	Films cinématographiques d'une largeur de 16 millimètres ou plus, enregistrements sur ruban magnétoscopique et enregistrements sonores sous forme de rubans, à l'exclusion des annonces publicitaires sur films ou sur ruban magnétoscopique destinées à la télévision ou les enregistrements sonores de ces annonces autres que les éléments ou parties, édités ou non, des films cinématographiques, enregistrements sur ruban magnétoscopique et leurs enregistrements sonores, destinées à leur promotion à la télévision, devant servir exclusivement au doublage de pistes sonores de films cinématographiques ou	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr.